



Conseil économique et social

Distr. générale
21 novembre 2022
Français
Original : anglais

Commission du développement social

Soixante-et-unième session

6-15 février 2023

Point 4 b) de l'ordre du jour provisoire*

**Questions relatives aux programmes et questions
diverses : Institut de recherche des Nations Unies
pour le développement social**

Rapport du Conseil d'administration de l'Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social

Note du Secrétaire général

Le Secrétaire général a l'honneur de transmettre à la Commission du développement social à sa soixante-et-unième session le rapport du Conseil d'administration de l'Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social sur les travaux de l'Institut en 2021 et 2022.

* [E/CN.5/2023/1](#).



Rapport du Conseil d'administration de l'Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social sur les travaux de l'Institut en 2021 et 2022

Résumé

Le présent rapport rend compte des activités menées par l'Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social (UNRISD) en 2021 et 2022. Il donne les résultats obtenus concernant les programmes exécutés durant la période considérée et fait le point sur la situation institutionnelle et financière de l'Institut.

L'Institut est la seule institution des Nations Unies qui se consacre exclusivement à la recherche d'approches progressives, factuelles et durables du développement social. En 2023, cela fera 60 ans qu'il joue ce rôle unique. Dans un contexte de développement international difficile, caractérisé par des inégalités structurelles et systémiques et des crises et formes d'injustice interdépendantes, l'exercice biennal a marqué le début d'une période de consolidation des acquis, avec l'entrée en vigueur de la nouvelle stratégie de l'Institut (2021-2025), intitulée « Surmonter les inégalités : vers un nouveau contrat écosocial ». Grâce à cette stratégie, l'Institut a pu se concentrer davantage sur les inégalités et les formes d'injustice connexes, qui constituent des obstacles majeurs à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Les programmes de recherche de l'Institut mis en place dans le nouveau cadre institutionnel, qui se fondent sur des axes d'enquête plus larges que dans la stratégie précédente, visent à donner la priorité à l'inclusion, aux institutions, aux facteurs croisés et aux innovations de sorte à en faire les piliers d'un développement social durable et transformateur. Fondés sur le rapport du Secrétaire général intitulé « Notre Programme commun » et sur le Programme 2030, ils partagent l'objectif transversal de s'attaquer aux causes profondes des inégalités et visent à établir un nouveau contrat écosocial, qui se traduira par des accords implicites ou explicites inclusifs entre les citoyens et les États qui doivent garantir la participation de chacune et chacun et faire progresser le développement social dans les limites des ressources de la planète et de ses écosystèmes.

Grâce à ces programmes, les travaux de l'Institut ont porté sur les priorités de développement à l'échelle du système, conformément à la promesse centrale formulée dans le Programme 2030 de « ne laisser personne de côté ». Ils ont par ailleurs directement contribué aux travaux que la Commission du développement social et le Conseil économique et social mènent sur la question intitulée « Assurer un relèvement inclusif et résilient après la COVID-19 pour garantir à chaque personne des moyens de subsistance, le bien-être et la dignité : éliminer la pauvreté et la faim sous toutes leurs formes et dans toutes leurs dimensions aux fins de la réalisation du Programme 2030 ». Les résultats des recherches de l'Institut ont également été utilisés par les organisations du système des Nations Unies, les États Membres (y compris lors du forum politique de haut niveau pour le développement durable), la société civile et les universités. Les chercheurs ont régulièrement conseillé ou informé ces parties prenantes, mis à leur disposition leur connaissance des questions de développement, guidé les débats et esquissé d'autres politiques possibles.

L'Institut est entièrement financé par des contributions volontaires et il est en conséquence tributaire de l'appui des États Membres pour s'acquitter de son mandat et remplir les missions qui sont les siennes au service du système des Nations Unies et des États Membres. Il remercie donc tous ses partenaires de financement au cours de l'exercice biennal, et notamment la Finlande, la Suède et la Suisse, qui versent des

contributions non affectées à des fins spéciales, sans lesquelles aucune de ses activités ne pourrait être exécutée.

Les accords de financement institutionnel signés avec la Suède et la Suisse pour la période 2020-2022 sont arrivés à terme. Si une gestion prudente et un meilleur recouvrement des coûts ont permis à l'Institut de constituer des réserves, la nécessité de trouver de nouvelles sources de financement institutionnel à partir de 2023 devient de plus en plus urgente. L'Institut explore toutes les voies de la durabilité, y compris les moyens de réduire les coûts sans nuire à l'exécution de son mandat de base.

I. Introduction

1. Le présent rapport rend compte des activités menées par l'Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social en 2021 et 2022. Il est présenté à la Commission du développement social en application de la circulaire [ST/SGB/126](#) du Secrétaire général, du 1^{er} août 1963, dans laquelle il était stipulé que le Conseil d'administration devait, entre autres obligations, soumettre régulièrement à la Commission un rapport sur l'état d'avancement des travaux de l'Institut.

2. L'Institut, créé en 1963, a le statut d'organisme autonome au sein du système des Nations Unies et il est chargé de procéder à des travaux de recherche sur les dimensions sociales du développement pour faciliter l'élaboration de politiques. Depuis 60 ans, il est à la pointe de l'action menée pour que les questions sociales continuent d'occuper une place importante dans les activités de développement des entités des Nations Unies. Il est le seul d'entre elles à se consacrer à la recherche sur des questions sociales trop souvent négligées dans les politiques et pratiques de développement.

3. Grâce à l'excellente réputation dont jouissent ses travaux de recherche, l'Institut peut mobiliser un réseau mondial de chercheurs, décideurs et praticiens et mettre ainsi des connaissances très larges et des idées très diverses à la disposition des organismes des Nations Unies compétents pour les questions sociales.

4. L'exercice biennal a marqué le début de la nouvelle stratégie institutionnelle de l'Institut pour la période 2021-2025, intitulée « Surmonter les inégalités : vers un nouveau contrat écosocial ». Cette stratégie a permis d'approfondir l'objectif central de l'Institut, qui est de comprendre et de surmonter les inégalités et les injustices qui y sont liées, conditions préalables à la concrétisation de la vision transformatrice exprimée dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Elle est alignée sur les préoccupations et les thèmes prioritaires du système des Nations Unies, tels qu'exprimés dans le rapport du Secrétaire général intitulé « Notre programme commun », et sur le Programme 2030. Les plans de travail annuels ont été établis de sorte à tenir compte des préoccupations et thèmes prioritaires du Conseil économique et social et de la Commission du développement social.

5. Au sein du système des Nations Unies et parmi les institutions spécialisées dans les questions de développement, l'Institut a continué d'être un acteur de premier plan s'agissant de l'exécution du Programme 2030, et il est demeuré un pôle de connaissances et une instance où les différentes parties prenantes débattent des questions fondamentales relatives au développement social et à la gouvernance internationale.

6. Les accords de financement signés avec la Suède et la Suisse pour la période 2020-2022 ont apporté à l'Institut la stabilité nécessaire pour commencer à mettre en œuvre sa nouvelle stratégie institutionnelle. En outre, l'accent que la stratégie a mis sur les inégalités a permis d'attirer l'attention d'autres bailleurs de fonds institutionnels et donateurs de programmes et de projets. Toutefois, les deux pays ayant indiqué que l'aide ne serait pas renouvelée au-delà de la fin de l'année 2022, il devient urgent de trouver d'autres sources de financement institutionnel. L'Institut explore en outre les moyens de réduire les coûts sans diminuer sa capacité à exécuter sa stratégie institutionnelle, dont la mise en œuvre complète et réussie est vitale pour continuer à démontrer que l'Institut contribue de manière unique au système des Nations Unies et au développement mondial.

7. L'Institut est intégralement financé par des contributions volontaires. Par ailleurs, il mène ses activités sous la direction d'un conseil d'administration indépendant. Il dispose ainsi de l'autonomie nécessaire pour produire en toute

indépendance des travaux de recherche de grande qualité et faire participer différentes communautés de parties prenantes. Il est tributaire de l'appui financier des États Membres pour s'acquitter de son mandat et remplir les missions qui sont les siennes au service du système des Nations Unies et des États Membres.

II. Cadre stratégique

8. Le présent rapport couvre les deux premières années de l'exécution de la nouvelle stratégie institutionnelle de l'Institut pour la période 2021-2025, intitulée « Surmonter les inégalités : vers un nouveau contrat écosocial » et disponible dans les six langues officielles de l'ONU. Le programme de travail établi pour mettre en œuvre la stratégie vise à clarifier le thème général de celle-ci, à savoir la compréhension et la réduction des inégalités et l'élimination des formes d'injustice qui y sont liées.

9. En outre, la stratégie appelle à un renouvellement des contrats sociaux, de sorte à ce qu'ils soient plus inclusifs et plus respectueux de l'environnement. Fruit de consultations approfondies avec les parties prenantes du système des Nations Unies, les États Membres, la société civile et le milieu universitaire, elle a vu le jour dans un contexte de développement international difficile, où les sociétés du monde entier sont assaillies par des défis en cascade et interdépendants qui menacent le bien-être des personnes et de la planète.

10. Dans le cadre de cette stratégie, l'Institut effectue des travaux de recherche sur des sujets touchant les personnes et les pays les plus défavorisés, en reconnaissant que le développement durable à l'échelle mondiale est intimement lié à une plus grande équité et durabilité dans et entre les pays, quel que soit le niveau de revenu. Il s'est donné pour objectif général de partager et de diffuser des preuves, des analyses, des idées et des stratégies – produites avec l'aide de ses réseaux de recherche et de ses parties prenantes – qui peuvent influencer les débats, la formulation des politiques et les pratiques visant à réduire les inégalités dans leurs diverses dimensions. À cet égard, il vise à favoriser des résultats de développement plus équitables, inclusifs et durables par la mise en œuvre du Programme 2030, avec un accent sur les pays à revenu faible et intermédiaire.

11. Les objectifs spécifiques de la nouvelle stratégie institutionnelle, qui font l'objet d'un suivi et d'un rapport annuel dans un cadre logique de gestion axée sur les résultats, sont les suivants :

- a) Produire des preuves, des analyses, des connaissances et des idées qui placent les questions sociales au centre du développement durable ;
- b) Contribuer à renforcer la capacité des chercheurs des pays du Sud à mener des recherches interdisciplinaires et à formuler des analyses politiques sur les dimensions sociales des questions de développement durable par la mise au point conjointe de méthodes de recherche et d'une méthode d'apprentissage mutuel ;
- c) Fournir des informations sur les normes, les politiques et les pratiques liées au développement durable et les influencer ;
- d) Organiser et catalyser le partage des connaissances, la participation interdisciplinaire et le débat constructif ;
- e) Assurer la stabilité, la prévisibilité et la durabilité institutionnelles et financières par la mobilisation des ressources et une gouvernance efficace.

12. La stratégie et les objectifs sont liés aux cinq programmes de recherche. Quatre d'entre eux – politique sociale transformatrice, justice de genre et développement,

économies alternatives porteuses de transformation, justice environnementale et climatique – sont orientés vers l’adoption de politiques. Ils sont censés contribuer aux politiques et aux pratiques qui réduisent les inégalités et permettent de lutter contre l’injustice dans ses différentes dimensions, tout en aidant à façonner de futurs contrats sociaux plus inclusifs, qui tiennent mieux compte des questions d’écologie et favorisent davantage la réalisation de tous les droits humains. Le cinquième programme, dirigé par le bureau de l’Institut à Bonn (Allemagne), s’emploie avant tout à renforcer la prise en compte des recherches de l’Institut par les décideurs politiques et les praticiens ainsi que l’influence de ces recherches auprès d’eux.

13. L’Institut collabore avec des chercheurs et des institutions au sein de son vaste réseau – lequel étend la portée et l’influence de l’Institut au niveau mondial – pour mener des recherches et coproduire des connaissances. Au cours de la période considérée, il a créé un nouveau réseau de recherche, le Réseau mondial de recherche et d’action pour un nouveau contrat écosocial, en partenariat avec la Green Economy Coalition. Le réseau rassemble des chercheurs, des praticiens et des décideurs politiques travaillant sur les questions de justice sociale, climatique et environnementale. Il s’agit d’un espace de dialogue, de débat, de construction et d’action qui vise à s’interroger sur la signification d’un nouveau contrat écosocial, à établir des bonnes pratiques pour concevoir un tel contrat et à mettre en place des mécanismes pour son application.

14. Avec la stratégie qu’il a mise en place, l’Institut poursuit son engagement de longue date en faveur d’une communication dynamique et innovante des travaux de recherche à des publics anciens et nouveaux, ainsi que de la coproduction de connaissances avec un réseau de chercheurs et de praticiens équilibré en termes de répartition géographique et de proportion d’hommes et de femmes.

III. Programme de recherche : surmonter les inégalités

15. Alors qu’il ne reste que sept ans pour atteindre les objectifs de développement durable dans le cadre de la décennie d’action et de réalisations, les recherches de l’Institut se concentrent sur les inégalités comme l’un des plus grands problèmes du développement. Les inégalités rendent les économies, les sociétés et les environnements vulnérables aux crises, creusant ainsi les fractures et les divisions.

16. En 2022, l’Institut a publié un nouveau rapport phare intitulé « Crises of Inequalities: Shifting Power Towards a New Eco-Social Contract ». S’appuyant sur ses travaux des cinq dernières années, il y décrit les inégalités comme une cause profonde et un amplificateur des crises sociales, politiques et environnementales qui touchent le monde au moment où celui-ci entre, fracturé, dans la décennie d’action et de réalisations en faveur du développement durable. Il propose un nouveau contrat écosocial fondé sur le développement durable, une réforme des politiques économiques et sociales et un renforcement du multilatéralisme afin d’unifier les peuples dans la lutte pour la justice sociale et environnementale et le développement durable.

17. Un large éventail d’activités de recherche et de manifestations ont été organisées et d’autres produits ont été obtenus au cours de la période considérée afin d’aider le système des Nations Unies, les États Membres et la communauté mondiale du développement à mettre en œuvre le Programme 2030.

A. Politique sociale transformatrice

18. Le programme Politique sociale transformatrice de l'Institut se concentre sur la façon dont les politiques sociales peuvent résoudre les inégalités multiples et cumulatives – dues à la classe, à l'âge, au handicap, au lieu, à la race, à l'origine ethnique, à l'orientation sexuelle, à l'identité de genre et aux caractéristiques sexuelles, à la religion, au statut migratoire ou au statut de réfugié. Il doit permettre d'explorer la manière dont le pouvoir, les institutions et les normes façonnent l'élaboration, l'exécution et les résultats des politiques dans différents contextes, et d'étudier les voies permettant de concevoir un nouveau contrat écosocial qui garantisse les droits sociaux universels et la justice environnementale dans les limites des ressources naturelles nationales et mondiales.

19. Au cours de l'exercice biennal, d'importantes ressources affectées au programme ont été allouées à des activités institutionnelles transversales telles que l'élaboration du rapport principal de l'Institut pour 2022, les préparatifs du Sommet mondial des peuples, qui s'est tenu du 29 juin au 2 juillet 2022 autour du thème « Bâtir ensemble un nouveau monde écosocial pour ne laisser personne de côté », et les célébrations de la Journée mondiale du travail social à l'Office des Nations Unies à Genève. D'importantes ressources affectées au programme ont également été allouées au Réseau mondial de recherche et d'action pour un nouveau contrat écosocial.

1. Surmonter les inégalités dans un monde fracturé

20. Les inégalités sont l'un des plus grands problèmes qui se posent aujourd'hui, car elles entravent la lutte contre la pauvreté et l'instauration d'un mode de développement durable. L'emprise des élites sur le pouvoir économique et politique aggrave ces disparités, renforçant le processus de création des inégalités, qui compromet alors la viabilité sur les plans social, environnemental et économique, et alimente la pauvreté, l'insécurité, la criminalité et la xénophobie.

21. L'un des principaux résultats de la période a été la publication d'un nouvel ouvrage intitulé « Between the Fault Lines and Front Lines: Shifting Power in an Unequal World ». Élaboré à partir de recherches de pointe, l'ouvrage permet d'étudier la manière dont les inégalités ont remodelé les structures, du niveau local au niveau transnational, ainsi que les conséquences qu'elles ont engendrées.

22. Parmi les autres produits obtenus, citons : la publication, dans un numéro spécial de la revue *Critical Social Policy*, de quatre articles traitant dans l'ensemble de l'économie politique de la protection sociale et du salaire minimum dans les pays du Sud ; la publication de documents thématiques sur l'attitude des élites économiques à l'égard de la fiscalité (particulièrement au Chili) et sur le pouvoir politique des élites contemporaines dans les démocraties occidentales ; des contributions à la série de documents de réflexion de l'Institut, intitulée « The Time is Now! Why We Need a New Eco-Social Contract for a Just and Green World », une initiative du Réseau mondial de recherche et d'action pour un nouveau contrat écosocial.

23. Les résultats des recherches menées et les recommandations politiques ont été largement diffusés et présentés lors de différentes réunions de groupes d'experts, de séminaires et de conférences internationales, notamment le Sommet mondial des peuples organisé autour du thème « Bâtir ensemble un nouveau monde écosocial pour ne laisser personne de côté », les célébrations organisées à l'occasion de la Journée mondiale du travail social, le Conseil des droits de l'homme et le forum politique de haut niveau des Nations Unies pour le développement social.

2. Les universités et les inégalités sociales dans le monde du Sud

24. Il s'agit de mieux comprendre le rôle joué par les universités dans la réduction des inégalités sociales et la promotion du développement durable dans les pays du Sud et de formuler des recommandations fondées sur des données probantes aux fins de la conception et de la mise en œuvre de politiques novatrices en ce qui concerne l'enseignement supérieur, qui conduisent à la transformation des institutions et donnent des résultats, contribuant ainsi aux efforts déployés en faveur du développement durable et à la réalisation de l'objectif de développement durable n° 4.

25. Les activités menées dans le cadre du projet depuis 2019 et les résultats obtenus au cours de la période considérée comprennent la publication d'une note de recherche et d'une note d'orientation sur les universités et les inégalités sociales dans le monde du Sud et d'un document de travail dans lequel ont été analysées les inégalités spatiales, les inégalités de genre et les inégalités de classe dans le système d'enseignement supérieur au Ghana. Les cinq documents de travail du projet ont été présentés en 2021 lors d'un webinaire organisé dans le cadre de la série de séminaires intitulée « Insights into inequalities », cosponsorisée par le bureau de Genève de la Friedrich-Ebert-Stiftung.

26. Le projet a notamment mis en évidence le fait que, si l'offre d'enseignement supérieur pour les jeunes ayant quitté l'école et les apprenants adultes a augmenté au cours des dernières décennies, les pays du Sud sont toujours à la traîne par rapport à ceux du Nord. En raison des contraintes budgétaires et des tendances internationales à la commercialisation des services publics, l'enseignement supérieur privé ou payant a été le principal moteur de l'élargissement de cette offre. Cette situation a eu des effets néfastes sur l'accès à l'enseignement et sur l'équité dans des contextes où les inégalités sont importantes, réduisant de ce fait la mobilité sociale et la capacité des pays à exploiter pleinement le potentiel de tous les membres de la société.

3. Global Challenges Research Fund et Centre consacré aux migrations au service du développement et de l'égalité : inégalités de la migration Sud-Sud

27. Le Centre consacré aux migrations au service du développement et de l'égalité cherche principalement à permettre une compréhension interdisciplinaire et scientifique des relations complexes et multiformes entre les migrations entre les pays du Sud (migrations Sud-Sud), les inégalités et le développement.

28. L'Institut est une organisation partenaire du projet quinquennal du Centre consacré aux migrations au service du développement et de l'égalité, qui est financé par le fonds Global Challenges Research Fund de l'organisme United Kingdom Research and Innovation. Le Centre consiste en un réseau de partenaires de recherche et d'exécution de 12 pays bénéficiaires de l'aide publique au développement qui constituent six « couloirs » de migration Sud-Sud entre lesquels il existe des flux importants de personnes, de compétences, de ressources et de connaissances : Burkina Faso-Côte d'Ivoire ; Chine-Ghana ; Égypte-Jordanie ; Éthiopie-Afrique du Sud ; Haïti-Brésil ; Népal-Malaisie.

29. Au cours de l'exercice biennal, les réductions de financement ont mené à une réduction des activités du Centre et à une redéfinition des priorités de financement. L'Institut a toutefois participé aux réunions de l'équipe du Centre, apporté des contributions et examiné des publications, coorganisé des ateliers, corédigé un article publié dans une revue et participé à un colloque de recherche.

4. Autres résultats et effets

30. Parmi les autres résultats et effets obtenus, on retrouve :

a) **Valueworks : les effets de la financiarisation observée au long de la chaîne de valeur du cuivre.** Ce projet a été lancé en 2017 et a permis d'examiner les dynamiques sociales qui se jouent aux différentes étapes de la chaîne de valeur du cuivre, depuis les mines et localités avoisinantes en Zambie jusqu'aux sites de production industrielle et de recyclage en Chine, en passant par les villes et les ports qui bordent les couloirs de transport africains et les entreprises commerciales et banques suisses. L'Institut a fait partie d'un consortium international qui a mené des recherches et des activités de sensibilisation pour le projet grâce au financement du Réseau suisse pour les études internationales. Au cours de la période considérée, l'Institut a publié un document de recherche dans lequel il a examiné les débats sur la financiarisation grandissante dans la chaîne de valeur du cuivre et ses implications pour les chaînes de valeur mondiales et le commerce transnational des produits de base liés aux industries extractives.

b) **Politique de mobilisation des ressources intérieures.** Sur la base de l'ouvrage publié en 2020, une nouvelle note de recherche et d'orientation a été publiée en 2021. Elle résume les recherches de l'Institut, lesquelles montrent que si une solidarité internationale accrue est indispensable pour mieux répartir le fardeau financier des mesures prises pour résoudre la crise et des montants investis dans la transformation socioécologique requise pour véritablement atteindre les objectifs de développement durable, l'élargissement de la marge de manœuvre budgétaire et le renforcement des capacités budgétaires des pays du Sud seront essentiels pour bâtir un nouveau contrat social inclusif et durable.

c) **Se souvenir de l'héritage de Thandika Mkandawire.** Organisée conjointement par la South African Research Chairs Initiative Chair in Social Policy, le Conseil pour le développement de la recherche en sciences sociales en Afrique et l'Institut, la Conférence sur les politiques sociales en Afrique rassemble tous les deux ans des universitaires qui réfléchissent à la dynamique des politiques sociales sur le continent. La conférence s'est déroulée du 22 au 24 novembre autour du thème « Développement, démocratie et politique sociale : en souvenir de Thandika Mkandawire » pour honorer la mémoire et l'héritage intellectuel de l'ancien directeur de l'Institut, Thandika Mkandawire. En 2021, un ouvrage traitant de la conférence de 2019 a été publié et présentait les contributions de l'Institut. Avec la Chair in Social Policy et le Conseil pour le développement de la recherche en sciences sociales en Afrique, l'Institut a également coorganisé les conférences annuelles du Thandika Mkandawire Memorial au cours de l'exercice biennal et y a pris part.

B. Justice de genre et développement

31. Le programme Justice de genre et développement de l'Institut vise à promouvoir une meilleure compréhension des causes structurelles des inégalités de genre et à proposer aux États Membres de l'ONU et aux spécialistes du développement en général des moyens d'action au niveau politique et stratégique. Le changement du nom du programme traduit l'accent mis sur le concept de justice de genre, lequel inclut la question de la réparation des injustices passées dans le cadre des discussions actuelles menées sur l'autonomisation. Les travaux entrepris dans le cadre du programme sont axés sur la reconnaissance du fait que la vie des gens est marquée par différentes inégalités, fondées notamment sur la classe, la race, l'orientation sexuelle, l'identité de genre et l'âge.

32. Au cours de l'exercice biennal, les activités menées et les produits obtenus ont inclus la négociation de nouveaux partenariats de recherche avec des organismes des Nations Unies tels que la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, le

Programme des Nations Unies pour le développement et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), ainsi que la Banque asiatique de développement. Une nouvelle collaboration majeure a été lancée avec le Centre de recherches pour le développement international du Canada, à l'appui de l'Alliance mondiale pour les soins. Le programme s'est également associé à l'Institut national de la femme du Mexique dans le cadre d'un projet qui se sert de la mesure de la pauvreté en temps et de la pauvreté de revenu de l'Institut Levy pour éclairer la prise de décision politique concernant le système national de soins du Mexique. L'Institut a par ailleurs participé à plusieurs réunions-débats, dont une réunion-débat de haut niveau sur la crise économique et les dilemmes du développement en Amérique latine et dans les Caraïbes, lors de l'édition 2022 du Latin American Social Science Council, et cinq réunions-débats lors du Congrès international de l'Association d'études latino-américaines de 2021.

33. En outre, l'Institut continue de prendre en compte les questions de genre dans toutes ses activités de recherche, de communication et de sensibilisation. Au cours de la période considérée, il a adhéré au Plan d'action pour l'égalité des genres et l'avancement des femmes, le dispositif d'application du principe de responsabilité sur la prise en compte des questions de genre dans le système des Nations Unies, et a été classé, dans le rapport de 2022, parmi les 10 entités des Nations Unies les plus performantes à cet égard. Le Directeur actuel de l'Institut, Paul Ladd, fait toujours partie des Champions internationaux de l'égalité des genres, un réseau de hautes et hauts responsables qui s'efforcent de faire progresser l'égalité des genres dans la gestion de leurs institutions et dans leurs programmes en prenant des engagements concrets et mesurables. Les représentantes et représentants de l'Institut ont également continué à participer aux réunions trimestrielles des Championnes et Champions internationaux et aux consultations périodiques de l'ONU sur les questions touchant les personnes LGBTI et les personnes ayant une orientation sexuelle, une identité de genre, une expression de genre ou des caractéristiques sexuelles (SOGIESC) diverses. En 2021, l'Institut a également rejoint une nouvelle équipe spéciale de l'ONU mise en place pour élaborer une stratégie et des orientations sur la prévention de la discrimination et de la violence à l'égard des personnes LGBTIQ+ dans les activités de l'ONU relatives aux programmes.

1. Services de soins au Mexique

34. La responsabilité des soins non rémunérés incombe souvent aux femmes au sein des ménages et constitue un obstacle majeur à la participation des femmes à la vie active. De ce fait, l'élargissement de l'offre de services de soins a été encouragé en vue de favoriser la croissance et de réduire la pauvreté. Toutefois, relativement peu de recherches ont directement examiné les liens entre l'offre de services de soins, l'expansion des possibilités d'emploi pour les femmes et la croissance. On a accordé encore moins d'attention aux potentiels effets de la participation des femmes à la population active sur leur emploi du temps et sur la pauvreté en temps.

35. Sur la base d'une mesure de la pauvreté en temps et de la pauvreté de revenu au Mexique effectuée par l'Institut Levy en 2019, l'Institut a lancé au cours de la période considérée un projet de recherche pour examiner les effets de trois interventions politiques (garde d'enfants gratuite et de qualité, journées d'école prolongées pour les enfants d'âge scolaire et soins universels aux personnes âgées) et ainsi éclairer la prise de décision de l'Institut national de la femme du Mexique quant à l'établissement d'un système national de soins. Le cadre de mesure de l'Institut Levy permet de se faire une bonne idée des taux de pauvreté et de l'ampleur de la pauvreté, en tenant compte non seulement du revenu mais aussi du temps. Il est complété par un outil de simulation qui peut être utilisé pour évaluer l'efficacité d'une intervention politique en vue de réduire simultanément la pauvreté en temps et la pauvreté de

revenu. Cette approche est particulièrement importante pour formuler des politiques qui promeuvent la justice de genre, la justice sociale et la justice économique de manière cohérente et intégrée.

2. Voicelt : renforcer la voix des LGBTQI+ en politique

36. L'Institut prend part à un projet intégré recherche-action intitulé « Voicelt : renforcer la voix des LGBTQI+ en politique »¹, qui vise à améliorer la prise en compte des voix, des droits et des préoccupations des personnes LGBTQI+ dans les processus de décision politique à Chypre, en Grèce et en Italie. Il joue un rôle consultatif, apportant au projet son expertise de longue date sur les questions de genre et d'inégalités et en matière de prise de décision et de participation politiques et d'inclusion sociale et politique.

37. Au cours de l'exercice biennal, une enquête a été menée dans les trois pays pour recueillir des données sur la manière dont les personnes LGBTQI+ voient les choses, sur les difficultés que peuvent rencontrer les personnes LGBTQI+ issues de minorités ethniques et culturelles et sur la nécessité d'une réforme politique. L'enquête a recueilli les réponses de personnes LGBTQI+, de représentants d'État et de gouvernement, de représentants d'institutions politiques et du grand public dans chacun des trois pays. Les résultats ont été rassemblés dans un rapport de synthèse et dans trois rapports nationaux pour lesquels l'Institut a effectué des recherches de fond et rédigé des contributions. Lesdits rapports ont ensuite été traduits dans les langues nationales des trois pays et largement diffusés.

38. L'Institut a également participé à un certain nombre d'activités au cours de la période considérée, telles qu'un webinaire sur les droits des personnes LGBTQI+ dans la vie quotidienne, deux séries de séminaires organisés avec des personnes LGBTQI+, la société civile, des fonctionnaires d'État et des représentantes et représentants d'institutions politiques, une conférence présentant les conclusions et les résultats du projet, et un atelier d'apprentissage et d'échange entre pairs au cours duquel les plans d'action nationaux des trois pays ont été abordés.

3. Réseautage et partenariats

39. L'établissement de partenariats et la création de réseaux avec des chercheurs travaillant sur les questions de justice de genre constituent des activités majeures par lesquelles le programme cherche à créer des avantages mutuels. Une série d'initiatives conjointes sont actuellement menées avec des partenaires dans le cadre des axes de travail établis. De nouveaux accords de partenariat ont été signés en 2022 avec trois grands établissements d'enseignement supérieur mexicains : l'Universidad Autónoma Metropolitana, le Colegio de México et l'Universidad Nacional Autónoma de México. Les accords conclus renforcent les collaborations de l'Institut dans la région en matière de recherche appliquée et localisée et d'analyse des politiques afin de surmonter les inégalités, de faire progresser la justice de genre et le développement, et de développer des connaissances sur des économies alternatives et équitables.

40. Pendant la période considérée, l'Institut a développé une collaboration avec la Fundación Carolina, une fondation qui promeut les relations culturelles et la coopération en matière d'éducation et de science entre l'Espagne et les pays de la Communauté ibéro-américaine de nations. Il a publié une étude issue de cette collaboration dans Análisis Carolina, une série de textes d'actualité visant à démêler les questions clés et à proposer des recommandations. Il a également publié un article montrant, dans une perspective féministe, que la crise du travail et des soins liée à la

¹ www.voiceitproject.eu.

COVID-19 pourrait peut-être se transformer en une opportunité de faire avancer les politiques favorisant l'équité entre les femmes et les hommes. Les activités menées dans le cadre du programme bénéficient de l'appui de l'Agence espagnole de la coopération internationale pour le développement.

C. Économies alternatives porteuses de transformation

41. Le programme Économies alternatives porteuses de transformation permet d'explorer des approches politiques et des modèles économiques alternatifs viables, égalitaires et écologiques et de rechercher des moyens innovants de mesurer leur durabilité en termes de performances environnementales, sociales et de gouvernance dans le cadre du Programme 2030.

42. L'économie sociale et solidaire reste un domaine d'action clef du programme de l'exercice biennal et comprend les coopératives, les organisations à but non lucratif, les associations exerçant une activité économique, les mutuelles, les fondations et les entreprises qui privilégient les objectifs sociaux et environnementaux par rapport au profit. Elle prend de plus en plus d'importance dans le contexte des crises mondiales et multidimensionnelles, et les activités qu'elle comprend sont de plus en plus considérées comme un complément aux activités économiques centrées sur la croissance et le profit, ou une solution de remplacement. À la faveur des projets de recherche menés dans ce domaine, l'Institut évalue les contextes institutionnels et politiques dans lesquels se déploie l'économie sociale et solidaire aux niveaux mondial, régional, national et local, et examine dans quelle mesure l'économie sociale et solidaire contribue à la mise en œuvre et à la réalisation des objectifs du développement durable.

1. Pôle de connaissances sur l'économie sociale et solidaire pour les objectifs de développement durable

43. L'Institut est l'agent de réalisation du pôle de connaissances du Groupe de travail interinstitutions des Nations Unies sur l'économie sociale et solidaire. Créé en 2013, le Groupe de travail s'emploie à accroître la visibilité de l'économie sociale et solidaire et à renforcer sa reconnaissance au sein et au-delà du système des Nations Unies. Il doit aussi mener des activités censées faciliter les initiatives multipartites qui visent à réaliser le potentiel de transformation de l'économie sociale et solidaire en créant une économie au service des personnes, de la planète et d'un monde plus juste.

44. L'un des faits marquants de la période a été la publication des produits du projet, qui passent en revue les statistiques actuelles sur l'économie sociale et solidaire et contiennent des recommandations pour les améliorer. Trois documents de travail ont été publiés à cet égard, y compris un document final mettant en avant les futurs domaines de recherche. En outre, un nouveau projet a été lancé pour mettre au point une encyclopédie sur l'économie sociale et solidaire afin de fournir aux décideurs politiques et aux universitaires un outil de référence facile d'accès sur divers sujets associés à ce thème. Des entrées provisoires ont été publiées en 2022 au format numérique avant la parution de la version imprimée de l'encyclopédie en 2023.

45. L'Institut continuera à contribuer activement aux travaux menés dans ce domaine et dans d'autres domaines d'activité du Groupe de travail, comme le souligne le nouveau plan de travail de ce dernier, établi pour la période 2022-2024.

2. Promouvoir l'économie sociale et solidaire au moyen des politiques publiques : orientations à l'intention des collectivités

46. Les pouvoirs publics s'intéressent de plus en plus à l'économie sociale et solidaire car elle joue un rôle important dans la fourniture de services sociaux, l'élargissement de l'accès au financement, la gestion des ressources communes, la protection de l'environnement et la régénération des systèmes économiques par l'intermédiaire du circuit de production et d'échange local. Le projet vise à permettre une compréhension plus vaste et plus précise des cadres politiques et institutionnels qui favorisent le développement de solides écosystèmes d'économie sociale et solidaire au niveau infranational.

47. Au cours de la période considérée, les résultats du projet ont été partagés à l'occasion de deux manifestations internationales, l'une principalement destinée aux praticiens et l'autre aux universitaires. En outre, des traductions en espagnol et en français des documents de travail précédemment publiés dans le cadre du projet ont également été publiées. Ces documents de travail détaillent des études de cas axées sur les politiques publiques et l'économie sociale et solidaire dans sept villes : Barcelone (Espagne) ; Dakar ; Durban (Afrique du Sud) ; Liverpool (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) ; Mexico ; Montréal (Canada) ; Séoul. Des lignes directrices fondées sur ces études de cas ont été publiées en anglais, en espagnol, en français, en tagalog et en vietnamien à l'intention des décideurs politiques.

3. Indicateurs de performance relatifs au développement durable

48. Ces dernières années, la mesure de la durabilité et l'établissement de rapports se sont améliorés, mais des questions subsistent quant à savoir si les modèles actuels de mesure et d'établissement de rapports sont adaptés à leur objectif. Le but de ce projet de quatre ans est de contribuer à la mesure et à l'évaluation des performances d'un large éventail d'entités économiques – tant dans le secteur à but lucratif que dans l'économie sociale et solidaire – par rapport aux objectifs du Programme 2030 et à la vision qui le sous-tend.

49. Au cours de la période considérée, l'Institut a publié un rapport de synthèse sur les essais pilotes des indicateurs de performance relatifs au développement durable. Ces indicateurs ont été élaborés pour mesurer la performance réelle des entités économiques en matière de durabilité, qu'il s'agisse d'entreprises à but lucratif ou d'organisations et entreprises issues de l'économie sociale et solidaire. En outre, l'Institut a publié un manuel d'utilisation pour les indicateurs de performance relatifs au développement durable et a lancé une plateforme censée aider les entités économiques à procéder à une véritable évaluation de leur performance en matière de durabilité.

4. Approches intégrées des objectifs de développement durable

50. Ce domaine de travail se concentre sur le lien entre le développement, l'environnement et la paix. Il vise à mieux comprendre les approches intégrées qui peuvent permettre la concrétisation des liens entre le développement économique et social, l'environnement et la paix, en examinant à la fois la théorie et la pratique. Au cours de la période considérée, avec le financement de l'Agence de coopération internationale de la République de Corée, l'Institut a lancé un nouveau projet de recherche pour explorer le lien entre le développement, l'environnement et la paix au niveau des frontières et dans les zones frontalières.

51. Le projet vise à faciliter l'échange et la coproduction de connaissances et d'expériences, à contribuer à la définition d'un programme permettant une approche

intégrée et transformatrice des frontières et des zones frontalières, à approfondir et à enrichir les discussions et la compréhension du sujet, et à aider les décideurs politiques et les praticiens à imaginer et à concevoir des programmes et des projets de coopération au développement qui répondent aux spécificités des frontières et des zones frontalières.

52. Au cours de l'exercice biennal, une analyse des projets des organismes des Nations Unies a été commandée et a montré que seuls 2 % des projets étudiés reposaient sur des approches intégrées conçues pour atteindre plusieurs objectifs de développement durable. L'Institut a commandé des études de cas pour approfondir la question.

D. Justice environnementale et climatique

53. Le programme Justice environnementale et climatique examine le large éventail de facteurs qui façonnent les interactions entre les personnes et la nature et qui conduisent à l'apparition de contraintes s'exerçant sur l'environnement et à la perturbation de celui-ci, y compris le rôle des normes, institutions et acteurs sociaux, les asymétries de pouvoir et la technologie. Il explore les conséquences sociales des processus de changement économique et environnemental, et la manière dont les personnes et les communautés s'organisent et se mobilisent collectivement pour améliorer leur bien-être tout en gérant ou en protégeant leurs ressources naturelles.

54. Au cours de l'exercice biennal, trois grands axes de travail ont été poursuivis dans le cadre général de la justice climatique : la ou les transitions justes pour passer des combustibles fossiles à un développement à faible intensité de carbone ; la résilience face aux effets des changements climatiques et aux autres chocs exogènes ; l'adaptation transformatrice des villes côtières aux changements climatiques. L'Institut a également pris part à d'autres projets, dont un qui propose une réflexion critique sur la philanthropie climatique et un autre qui examine la manière dont les réseaux de villes travaillant sur les questions climatiques se réfèrent aux questions de justice.

1. Réseau de recherche collaborative sur la transition juste

55. Le Réseau de recherche collaborative sur la transition juste offre aux experts du monde universitaire et de la société civile un espace leur permettant d'analyser et d'explorer les différents récits et cadres de la « transition juste » – l'idée que la justice et l'équité doivent faire partie intégrante de la transition vers un monde sobre en carbone – afin d'éclairer le dialogue science-politique qui l'entoure, et de proposer des recommandations politiques sur la manière dont l'approche peut être utilisée pour favoriser la transition vers un développement équitable à faible émission de carbone.

56. Au cours de l'exercice biennal, le Réseau s'est lancé dans une nouvelle phase du projet, de deux ans, qui se concentre sur l'élaboration en commun d'une version actualisée du rapport de 2018 intitulé « Mapping Just Transition(s) to a Low-Carbon World » et sur l'amélioration de la collaboration en ligne et de la participation des parties prenantes afin de favoriser une compréhension plus progressive de la transition juste, un changement porteur de transformation et la justice climatique pour tout le monde. Cette phase s'appuie sur les rapports existants du Réseau, sur une série de webinaires et sur les partenaires pour réaliser une cartographie qui met en évidence l'évolution du débat sur la transition juste ces dernières années et la manière dont les efforts déployés peuvent influencer les différentes dimensions de la justice.

57. Une série de canaux de communication et de sensibilisation ont été utilisés au cours de la période considérée. Les informations relatives au projet ont été

communiquées par l'intermédiaire des bulletins d'information réguliers de l'Institut ainsi que par des messages ciblés destinés au Réseau et aux médias sociaux. En outre, l'Institut a participé à des manifestations organisées lors des vingt-sixième et vingt-septième sessions de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

58. Au cours de la période considérée, le Réseau, en collaboration avec des universitaires et des partenaires de la société civile, a lancé l'initiative Just Transition Care, qui vise à créer un espace de discussion sur la relation entre les services de soins et la politique de transition juste. L'initiative a été mise en place par l'intermédiaire d'ateliers organisés au cours de l'exercice biennal afin d'aborder un aspect différent du lien entre la COVID-19, le climat et les services de soins à travers les expériences et les perspectives des différentes parties prenantes, les universitaires jouant le rôle de facilitateurs et d'auditeurs actifs.

2. Réseau pour l'équité dans la sortie des combustibles fossiles

59. Le Réseau pour l'équité dans la sortie des combustibles fossiles, dont l'Institut fait partie, a pour but d'offrir aux gouvernements et aux autres parties prenantes aux niveaux national et international des idées et des conseils stratégiques pertinents sur les solutions socialement justes et acceptables pour une sortie rapide de la dépendance aux combustibles fossiles.

60. Alors que la collecte de fonds pour le projet se poursuit encore, un financement initial a été obtenu afin de préparer un document de réflexion basé sur des recherches de fond et d'organiser un premier atelier stratégique avec des experts et des membres potentiels du réseau pour affiner le concept. Le document a fait l'objet de discussions lors d'un atelier et servira de base à un document de réflexion et aux activités menées pour collecter des fonds.

3. État de la résilience en Afrique

61. Il est essentiel de forger et de renforcer la résilience pour mettre à l'abri des chocs les progrès que l'Afrique a enregistrés en matière de réduction de la pauvreté et de développement durable et pour garantir des progrès constants à l'avenir. Pour que ces efforts soient couronnés de succès, il est important de s'attaquer aux lacunes et aux insuffisances du concept de résilience et de la manière dont on la mesure. L'Institut s'est associé au Centre pour la résilience en Afrique du Programme des Nations Unies pour le développement pour évaluer ce que signifie la résilience dans le contexte africain, tout en tenant compte des divers paysages politiques, sociaux et économiques du continent. Le projet vise à mettre au point un profil de résilience qui peut être utilisé pour évaluer la résilience dans différents contextes et suivre les progrès accomplis dans le temps.

62. Au cours de l'exercice biennal, l'Institut a élaboré une cartographie et dressé un état des lieux de la résilience en Afrique, définissant les dimensions pertinentes de la résilience et décrivant comment celle-ci se manifeste sur le continent (sur la base d'une étude documentaire et de consultations initiales tenues aux niveaux national et régional). Un dialogue de haut niveau avec les États membres de l'Union africaine a également été organisé pour apporter des informations, valider la conceptualisation et éclairer les travaux qui seront menés plus tard dans le cadre du projet, notamment la rédaction du Rapport sur le développement humain en Afrique qui portera sur la résilience et doit être publié en 2023.

4. Adaptation transformatrice aux changements climatiques dans les villes côtières

63. Les effets des changements climatiques sur les villes côtières exigent d'agir rapidement pour en réduire l'ampleur et se préparer à leurs répercussions inévitables. Ce projet s'est appuyé sur Ho Chi Minh Ville (Viet Nam) et Jakarta, qui ont fait l'objet d'études de cas permettant d'explorer les risques cumulés d'une urbanisation rapide et partiellement informelle, d'un affaissement des terres et de risques liés à l'eau, tels que les inondations urbaines, l'élévation du niveau de la mer et les risques sanitaires, afin d'améliorer la compréhension de l'adaptation transformatrice des villes côtières aux changements climatiques. Sur cette base, le projet encourage les changements de politique afin de réduire les risques de catastrophes et la vulnérabilité des populations locales.

64. En raison des effets de la pandémie de COVID-19, les derniers produits livrables du projet ont été finalisés en 2021. Le projet a montré qu'il était pertinent d'adopter une approche de l'adaptation transformatrice centrée sur la justice sociale et a permis de recenser les points d'entrée et les difficultés dans le contexte des deux villes étudiées. Deux notes de recherche et d'orientation de l'Institut ont été publiées pour synthétiser les principales conclusions de chaque étude de cas sous la forme de messages facilitant l'élaboration de politiques. En outre, trois documents de réflexion présentant des exemples issus d'autres pays ont montré de manière plus générale qu'il était pertinent de mettre l'accent sur la justice sociale au moment de planifier l'adaptation.

E. Intégration du développement des connaissances et des capacités pour les objectifs de développement durable : l'Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social à Bonn

65. Avec l'appui du Ministère fédéral allemand de la coopération économique et du développement et du Ministère allemand des affaires étrangères, l'Institut a établi un bureau à Bonn dont les activités sont axées sur :

- a) la formation et le renforcement des capacités pour une approche intégrée de la dimension sociale du développement durable ;
- b) les recherches conjointes et les stratégies de renforcement des capacités par le recensement des lacunes et le lancement des travaux de recherche voulus pour les combler ;
- c) le renforcement de la mise en œuvre des objectifs, fondée sur des données probantes, par les Nations Unies et les partenaires du développement, ainsi que la mise en application des résultats de la recherche à ce sujet.

66. En outre, la présence de l'Institut à Bonn lui a permis, au cours de l'exercice biennal, d'apporter sa contribution unique à l'écosystème de développement de la ville en accueillant ses propres manifestations et réseaux et en participant aux manifestations des organismes des Nations Unies et d'autres partenaires basés à Bonn.

1. Réseau mondial de recherche et d'action pour un nouveau contrat écosocial

67. Le lancement du Réseau mondial de recherche et d'action pour un nouveau contrat écosocial a été l'un des principaux résultats de la période considérée. Le Réseau est un espace de dialogue, de débat, de construction et d'action qui vise à s'interroger sur la signification d'un nouveau contrat écosocial, à établir des bonnes pratiques pour concevoir un tel contrat et à mettre en place des mécanismes pour son

application. Ensemble, les membres du réseau forment une alliance progressive de chercheurs, de praticiens, de militants et de décideurs politiques œuvrant au service de la connaissance et de l'action et en faveur de la justice sociale, climatique et environnementale.

68. Le Réseau a vu le jour fin 2021 et a réuni près de 100 membres lors de sa première réunion début 2022. L'Institut a également lancé une série d'articles de réflexion, intitulée « The Time is Now! Why We Need a New Eco-Social Contract for a Just and Green World », certains membres du Réseau contribuant à plus de 10 articles sur ce thème. Travaillant au sein de différents sous-groupes, les membres du Réseau ont également commencé à élaborer des notes d'orientation qui présentent de nouvelles visions des contrats écosociaux. Deux notes d'orientation ont été publiées à ce jour.

2. Renforcer la mise en œuvre des objectifs de développement durable fondée sur des données probantes et l'application de la recherche

69. Au cours de l'exercice biennal, les efforts déployés par l'Institut pour renforcer la mise en œuvre des objectifs de développement durable fondée sur des données probantes ont été marqués par l'organisation d'une formation sur les inégalités et les objectifs de développement durable, dispensée à l'intention des membres du Réseau mondial de recherche et d'action pour un nouveau contrat écosocial et des invités de la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit. La formation, à laquelle ont participé une grande partie des décideurs politiques et des praticiens du développement, dont la majorité provenaient de pays du Sud, a abordé divers sujets tels que l'intersectionnalité, la justice climatique et l'économie politique des inégalités. Le bureau de Bonn a également organisé un certain nombre de manifestations au cours de la période, notamment une présentation sur la prise de décision fondée sur des données probantes pour une mise en œuvre transformatrice des objectifs, qui a été donnée lors du forum politique de haut niveau pour le développement durable de 2021, et a participé à d'autres manifestations.

3. Améliorer la base de données probantes

70. Au cours de l'exercice biennal, le bureau de Bonn et ses partenaires universitaires et les organismes des Nations Unies ont lancé un appel à contributions en faveur du développement durable. Des contributions ont été publiées dans un numéro spécial de la revue *Sustainable Development* et dans un nouvel ouvrage intitulé « Financial Crises, Poverty and Environmental Sustainability: Challenges in the Context of the SDGs and Covid-19 Recovery ».

IV. Communications et sensibilisation

71. En vertu du mandat de l'Institut, ses recherches doivent être pertinentes et porter sur des questions d'importance pour le système des Nations Unies et les États Membres. L'Institut vise à garantir que ses recherches intéressent un large éventail d'acteurs concernés par les différentes facettes du développement social, et que ses conclusions éclairent les processus politiques intergouvernementaux et nationaux, les activités de plaidoyer de la société civile et les débats universitaires. Au cours de l'exercice biennal, il a mené toute une série d'activités de communication et de sensibilisation innovantes et traditionnelles pour s'assurer que ses travaux de recherche soient disponibles, accessibles et pertinents pour les principales parties prenantes, pour accroître son champ d'action et sa visibilité au sein de la communauté mondiale et pour encourager la participation des publics et l'interaction avec eux.

72. Pendant l'exercice biennal, l'Institut a mené les activités suivantes :

a) Production et diffusion d'un large éventail de supports fondés sur la recherche, dont 27 études, 19 notes d'orientation et autres documents d'information, 21 rapports, 37 articles de revues ou chapitres de livres évalués par des pairs, et 25 blogs et documents de réflexion ; 57 entrées de l'encyclopédie sur l'économie sociale et solidaire et 2 publications pour le Groupe de travail interinstitutions des Nations Unies sur l'économie sociale et solidaire ; 30 vidéos et 6 podcasts ;

b) Utilisation des médias numériques pour diffuser des recherches et toucher un large public, générant plus de 52 000 téléchargements de publications², 105 000 visionnages de vidéos³, pour atteindre un nombre brut de plus de 100 000 utilisateurs sur les sites des médias sociaux de l'Institut en septembre 2022⁴ ; la participation moyenne aux webinaires de l'Institut a été de 127 participants venus de 38 pays en moyenne, avec un taux de participation des inscrits de 40,5 % ;

c) Promotion de la mobilisation et du dialogue grâce à près de 50 manifestations organisées (ou coorganisées) avec diverses parties ;

d) Envoi de 10 bulletins électroniques⁵ pour communiquer des nouvelles et les résultats de travaux, et de 6 bulletins électroniques adaptés aux besoins des États Membres et des acteurs de la politique de développement des Nations Unies.

73. L'Institut peut influencer la recherche grâce à la participation de membres de son personnel à des activités consultatives avec des gouvernements et des entités des Nations Unies, la participation à des réunions d'experts et la fourniture de contributions orales ou écrites selon les besoins. Le personnel de l'Institut a mené plus de 75 activités de ce type en 2021 et 2022.

V. Questions institutionnelles

74. L'Institut n'est pas financé sur le budget de l'ONU et dépend donc des ressources qu'il reçoit, qui proviennent principalement des gouvernements et des fondations. Le contexte du financement de la recherche, et de l'Institut, a considérablement évolué au cours de la dernière décennie, les donateurs ayant délaissé le financement institutionnel au profit du financement de projets par l'intermédiaire de processus concurrentiels. Les récents faits nouveaux survenus à l'échelle mondiale ont également vu les fonds se détourner des priorités à long terme telles que la lutte contre les inégalités et le développement social au profit d'une réponse plus immédiate aux crises.

75. Les caractéristiques uniques de l'Institut ont rendu difficile le remplacement des fonds institutionnels non affectés, en déclin, par des fonds destinés à des projets spécifiques. Elles ont trait au fait que l'Institut travaille dans un horizon à long terme, qu'il s'occupe de recherche critique, hétérodoxe et interdisciplinaire, qu'il cherche à travailler avec les chercheurs des pays du Sud et à renforcer leurs capacités, et qu'il occupe une position à part au sein du système des Nations Unies. Les stipulations des appels à projets elles-mêmes limitent souvent la contribution potentielle des organisations internationales ou ne permettent pas un recouvrement total des coûts.

76. Toutefois, au cours de l'exercice biennal, l'Institut a continué à mobiliser et à diversifier sa base de ressources. Il a connu une croissance moyenne de 10 % par an

² Voir www.unrisd.org.

³ Voir www.youtube.com/unrisd.

⁴ Le nombre brut d'utilisateurs est la somme du nombre de mentions « J'aime » et du nombre d'abonnés et de visiteurs uniques des pages de l'Institut sur Facebook, Twitter, YouTube et LinkedIn. Le nombre d'abonnés bruts de l'Institut était de 67 000 en 2020.

⁵ Voir www.unrisd.org/ebulletin-list et www.unrisd.org/ebulletin-list-mailchimp2020.

depuis 2017 et a élargi son portefeuille de projets. Le montant du financement des projets a augmenté de 58 % au cours de l'exercice biennal 2021-2022 par rapport à l'exercice précédent, pour atteindre 3,223 millions de dollars. La réserve de projets s'étend jusqu'en 2023.

77. Une plus grande attention prêtée au recouvrement des coûts et une gestion prudente ont permis de reconstituer les réserves financières, qui protègent l'Institut contre les chocs futurs et permettraient de couvrir entièrement les frais de fermeture si l'Institut venait à cesser ses activités. Les réserves ont également permis d'investir dans certaines priorités institutionnelles, notamment la nouvelle stratégie institutionnelle, un nouveau site Web et le lancement du programme Justice de genre et développement. Les réserves totales devraient s'élever à environ 1,610 million de dollars à la fin de l'exercice biennal.

78. De nouveaux accords de financement institutionnels de trois ans ont été conclus avec la Suède et la Suisse en 2020, couvrant la période allant de 2020 à 2022. La Robert Bosch Stiftung a également fourni un nouveau financement institutionnel au cours de l'exercice biennal. La continuité du financement institutionnel ne peut être garantie après cette période, et l'Institut explore donc toutes les options liées à sa viabilité à long terme. Un nouveau soutien de l'Allemagne a permis le lancement d'un programme sur l'intégration du développement des connaissances et des capacités pour les objectifs de développement durable, tandis que l'aide apportée par l'Espagne a permis d'appuyer les activités du programme Justice de genre et développement.

A. Gestion et dotation en personnel

79. Au 30 septembre 2022, l'Institut comptait au total huit membres du personnel sous contrat : le Directeur, trois coordonnateurs principaux de la recherche (dont l'un était aussi le chef du bureau de Bonn), un attaché de recherche, un spécialiste de la communication et de l'information et deux agents administratifs et d'appui.

80. Les projets de l'Institut bénéficient de l'appui d'analystes de recherche travaillant comme consultants : au cours de l'exercice biennal 2021-2022, cinq analystes de recherche ont ainsi été employés. En outre, quatre consultants ont appuyé les activités de communication. L'Institut a aussi accueilli neuf chercheurs invités et bénéficié de l'appui de stagiaires rémunérés issus d'organisations partenaires.

B. Gouvernance et Conseil d'administration

81. Le Conseil d'administration de l'Institut s'est réuni via Zoom le 15 avril 2021, et à Genève les 7 et 8 avril 2022.

82. La composition du Conseil d'administration a changé au cours de la période considérée. Le Secrétaire général a nommé Azita Berar Awad présidente du Conseil d'administration du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2025. Elle a remplacé Joakim Palme, qui a d'abord été membre du Conseil d'administration, puis président du Conseil jusqu'en 2021. Deux nouveaux membres, Olivier de Schutter et Grazia Moraes Silva, ont rejoint le Conseil d'administration, tandis que deux membres sortants, Saraswati Menon et Sylvie Durrer, ont été remerciées pour leurs services.

83. Ainsi, à la date d'établissement du présent rapport, le Conseil d'administration comptait huit membres nommés, le Directeur de l'Institut étant membre *ex officio*.

84. Au cours de l'exercice biennal, l'Institut a poursuivi la mise à jour de ses statuts fondateurs. Le Conseil a fourni de nouveaux conseils sur l'affinement du mandat de l'Institut lors de sa réunion d'avril 2022.

C. Rapport financier

85. L'Institut n'est pas financé par le budget général de l'ONU et il est entièrement tributaire des contributions volontaires versées par des gouvernements, des fondations pour la recherche, des entités des Nations Unies et d'autres institutions. Le contexte du financement de la recherche, et de l'Institut, a considérablement évolué à la suite des faits nouveaux survenus à l'échelle mondiale, les donateurs ayant délaissé le financement institutionnel au profit de financements affectés à des projets particuliers.

86. À la date d'établissement du présent rapport, alors que les comptes de 2022 n'étaient pas encore arrêtés, le montant total des recettes de l'Institut (à l'exclusion des recettes accessoires) pour l'exercice 2021-2022 était estimé à 6,747 millions de dollars (voir le tableau). Le total de ses dépenses était estimé à 6,495 millions de dollars.

87. Le financement institutionnel (ressources non affectées à des fins spéciales) était estimé à 3,524 millions de dollars, dont 279 018 dollars fournis par la Fondation Bosch, 400 000 dollars fournis par la Finlande, 1,696 million de dollars fournis par la Suède et un montant brut de 1,149 million de dollars fournis par la Suisse (voir le tableau).

88. Pour financer ses coûts institutionnels et ses principales activités de recherche, de communication et d'impact, l'Institut est actuellement tributaire de deux grands bailleurs de fonds : la Suède, par l'intermédiaire de l'Agence suédoise de coopération internationale au développement, et la Suisse, par l'intermédiaire de la Direction du développement et de la coopération et du Département fédéral des affaires étrangères.

89. En outre, un accord de financement de trois ans (2022-2024) a été conclu et signé en 2022 avec la Fondation Bosch.

90. Le montant total des fonds reçus pour affectation à des projets particuliers s'est élevé à 3,223 millions de dollars. L'Allemagne a apporté son soutien au bureau nouvellement établi à Bonn. D'autres fonds ont été fournis par l'Agence espagnole de la coopération internationale pour le développement, le Centre de recherches pour le développement international du Canada, l'Organisation internationale du Travail, le Programme des Nations Unies pour le développement et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), des fondations et des organisations non gouvernementales (voir le tableau).

Sources de financement, 2021-2022

(En dollars des États-Unis)

Donateur

Pays

Allemagne (Agence allemande de coopération internationale)	493 929
Allemagne (Ministère de la coopération économique et du développement)	578 918
Allemagne (Ministère des affaires étrangères)	7 946
Canada (Centre de recherches pour le développement international)	364 166
Espagne (Agence espagnole de la coopération internationale pour le développement)	419 967
Finlande (Ministère des affaires sociales et de la santé)	400 000
Mexique (Institut national de la femme)	258 071

Donateur

Suède (Agence suédoise de coopération internationale au développement)	1 695 894
Suisse (Direction du développement et de la coopération)	948 968
Suisse (Ministère des affaires étrangères)	166 190
Entités des Nations Unies	
Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes)	30 000
Organisation internationale du Travail	72 819
Programme des Nations Unies pour le développement	210 000
Fondations pour la recherche et autres bailleurs de fonds	
Agence de coopération internationale de la République de Corée	227 012
Association de soutien aux objectifs de développement durable	85 000
Centre for Social Entrepreneurship Studies	296 600
Coventry University	27 977
EDGE Funders Alliance	6 000
Fondation Bosch	279 018
Haute école spécialisée de Suisse occidentale	22 389
Kentro Merimnas Oikogeneias Kai Paidiou	6 446
Rosa Luxemburg Stiftung	144 203
Université de Leeds	5 819
Total	6 747 332

Note : Estimations au 31 octobre 2022, hors recettes accessoires.